

# Respectez les règles de sécurité

On recense aujourd'hui près de 18 500 passages à niveau sur le territoire national.

Chaque année, les points de croisement entre la route et la voie ferrée sont à l'origine en moyenne de 115 collisions entraînant 14 blessés graves et 40 décès.

Ces accidents sont en grande majorité la conséquence d'infractions au Code de la route.

## LES TYPES DE PASSAGES À NIVEAU

Trois passages à niveau sur quatre sont équipés de feux rouges clignotants et de barrières automatiques, ou parfois de barrières manuelles seules. Les passages à niveau sans barrières sont équipés de croix de Saint-André. Voici les panneaux que vous trouvez aux abords d'un passage à niveau :

PASSAGE À NIVEAU AVEC BARRIÈRES	PASSAGE À NIVEAU SANS BARRIÈRE
<b>Annoncé par le panneau :</b>	
<b>Puis signalé par :</b>	
Feux rouges clignotants avec barrières automatiques 	Croix de Saint-André 
ou Barrière manuelle 	ou Croix de Saint-André et panneau Stop 
	ou Croix de Saint-André et feu rouge clignotant 

En savoir plus ?  
[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



Délégation à la sécurité et à la circulation routières  
Place des degrés - Tour Pascal B - 92045 La Défense Cedex

## LES PASSAGES À NIVEAU : SIGNALISATION ET RÈGLES DE SÉCURITÉ



Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif. Délégation à la sécurité et à la circulation routières - LOWE STRATÉGUS - RCS PARIS B 562 111 732 - JUN 2009

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

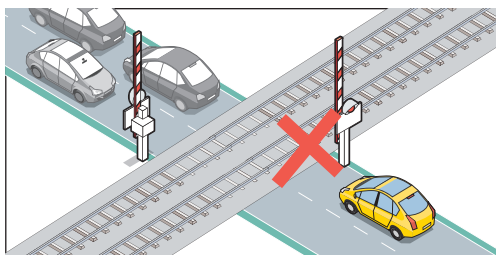


# VOUS APPROCHEZ D'UN PASSAGE À NIVEAU

- **Ralentissez.** La présence d'un passage à niveau est systématiquement annoncée par un panneau de signalisation routière (voir au dos).

- **Arrêtez-vous devant le feu dès qu'il clignote au rouge** (article R 412-30).

- **Ne traversez la voie ferrée** que si vous êtes certain de pouvoir vous dégager rapidement du passage à niveau, en particulier si la route est encombrée.



- **Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée.** Le Code de la route accorde la priorité absolue aux trains (article R 422-3).

- **Passages à niveau avec barrières :**

- arrêtez-vous avant le passage à niveau dès que les barrières s'abaissent ;
- après le passage du train, attendez l'ouverture complète des barrières pour redémarrer.

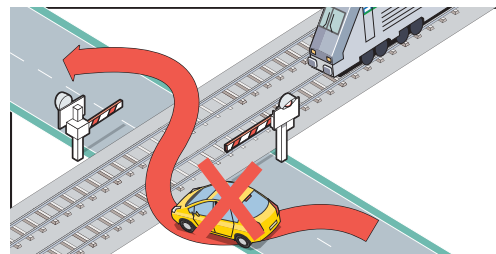
- **Passages à niveau sans barrière :**

- arrêtez-vous avant le passage à niveau et vérifiez, avant de franchir la voie ferrée, qu'aucun train n'arrive.

- N'oubliez pas que **la distance d'arrêt d'un train est plus de 10 fois supérieure à celle d'une voiture.**

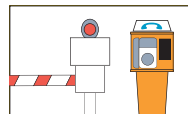
# VOUS ATTENDEZ LE PASSAGE D'UN TRAIN

- **Ne tentez pas de passer,** vous n'en n'avez pas le temps.



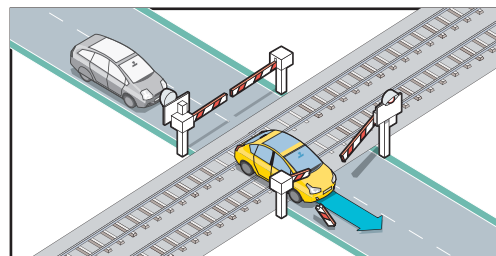
- **Patience !** Le temps d'attente à un passage à niveau n'excède pas quelques minutes.

- **Alertez un agent du chemin de fer si la fermeture persiste.** La plupart des passages à niveau automatiques sont pourvus d'un téléphone relié directement à une gare.



# VOUS ÊTES IMMOBILISÉ SUR UNE VOIE FERRÉE

- **Dégagez votre véhicule en enfonçant la barrière,** elle est conçue pour ne pas résister à ce type de choc.



- **Évacuez** toutes les personnes du véhicule.

- **Alertez au plus vite** un agent du chemin de fer avec le téléphone du passage à niveau.

# VOUS ÊTES PIÉTON

La traversée des piétons est possible à certains passages à niveau (avec ou sans portillons) qui leur sont réservés. Assurez-vous que le passage à niveau est autorisé aux piétons.

- **Ne vous engagez pas** si un train approche.

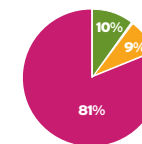
- Lorsque le passage à niveau est équipé d'un feu qui clignote au rouge, **ne traversez pas la voie ferrée** pendant toute la durée de fonctionnement du feu (article R 412-41).

- **Ne marchez jamais le long d'une voie ferrée.**

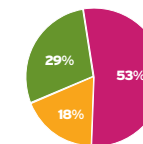
## Les accidents de la route aux passages à niveau

Contrairement aux idées reçues, la majorité des accidents concerne des "habités", notamment ceux qui résident à proximité du passage à niveau. La routine engendre trop souvent une baisse de vigilance ou une prise de risques, qui peut se révéler fatale : non-respect de la signalisation, tentative de traversée en force ou passage en chicane.

Quelles sont les victimes ?



Types d'usagers impliqués dans des accidents engendrant ou non des victimes



Types d'usagers impliqués dans des accidents mortels, engendrant au moins un décès

■ Véhicules légers et poids lourds  
■ Deux-roues  
■ Piétons